

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COURSLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d — ).....	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d — ).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Dans l'attente de la réponse britannique : amis et adversaires de la France. — La condition politique du cabinet Baldwin. — La résistance allemande : le Reich est prêt à l'abandonner. — Mais l'Angleterre aspire à en faire une monnaie d'échange ! — La question de Tanger : les solutions en présence.

Le projet de réponse britannique à la note allemande du 7 juin n'a pas encore été communiqué à la France à l'heure où nous rédigeons ces notes.

Nous sommes donc toujours condamnés à l'indécision, à l'incertitude et force nous est de nous contenter d'approximations pour fixer la situation.

Et tout de suite indiquons qu'un léger, très léger, revirement paraît s'être produit du côté de Londres.

On paraît s'être rendu compte qu'on risquait d'aller trop loin et que la France ne se laisserait pas envahir par les menaces plus ou moins déguisées.

Les réquisitoires adressés par certains journaux anglais à la France furent trop acerbes pour ne manquer pas le but visé. Au contraire.

Enfin, l'aveu échappé à Lloyd George, et que nous avons commenté, en montrant les pensées secrètes des hommes d'affaires d'Outre-Manche, a été trop brutal, trop cynique pour ne provoquer pas un mouvement de réaction.

Aussi, dans les milieux officieux, on éprouve le désir de ne point aggraver les causes d'irritation entre les deux pays.

El ceci est déjà caractéristique. Mais ce n'est pas tout.

À côté des germanophiles, la Grande-Bretagne compte de nombreux et fervents amis de la France. Ils constituent même, croyons-nous, la grande majorité de l'opinion et, sans exagération, on peut dire que la quasi-unanimité de la presse conservatrice est pour la France.

Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas oublier cette partie du peuple britannique.

Sans doute, nos amis font moins de bruit que nos adversaires. C'est que ceux-ci, qui sont les agents de la grosse finance, se livrent à un « battage » intempestif pour faire prévaloir leurs idées.

Ils ont acheté littéralement nombre de journaux qui préconisent leur politique purement financière, purement d'affaires.

Reste à savoir si leur vacarme finira par faire croire à l'opinion britannique et au gouvernement que leurs thèses ont quelque valeur ! Ceci est moins sûr !

La situation du cabinet britannique appelle quelques réflexions. Chef d'un gouvernement conservateur, M. Baldwin reçoit les approbations tapageuses, et compromettantes, des libéraux et des travaillistes, tandis que ses amis conservateurs ne cessent de manifester réserves sur réserves quant à sa ligne de conduite.

N'est-ce pas là une situation étrange et qui, dans tous les cas, pourrait devenir dangereuse pour le Premier Ministre qu'elle intéresse.

Les conservateurs, comme toutes les majorités, ont moins d'allant, d'esprit d'attaques que les minorités. Est-ce à dire qu'ils ne soient pas capables d'un acte d'énergie ?

Lloyd George jadis en fit l'expérience à ses dépens.

Plus près de nous, M. Bonar Law dut également se retirer, pour des raisons de santé sans doute, mais aussi vraisemblablement parce qu'il ne pratiquait pas la politique de ses amis.

M. Baldwin, à la lumière de ces expériences récentes, choisira-t-il la politique de ses adversaires contre celle de ses partisans ?

On ne peut dès maintenant se prononcer avec certitude. Pourtant on dirait bien que, malgré la vigoureuse emprise des puissances financières, M. Baldwin tente précisément de faire la politique du parti conservateur.

Le changement de tactique peut apparaître pas encore avec netteté, mais à certains signes on peut espérer que l'évolution est amorcée.

Souhaitons qu'elle se poursuive. Et quelle que soit la réprobation que nous inspire la germanophilie de certains Anglais, évitons de les englober tous dans le « même sac », et, par-dessus tout évitons tout ce qui pourrait gêner M. Baldwin dans ses efforts de délivrance de la tutelle des hommes d'affaires.

Un journal allemand, le *Tageblatt* de Cologne, écrit : « Si l'Angleterre pressait le gouvernement allemand d'abandonner cette politique [de résistance], ce serait une pilule amère, mais le peuple l'avalerait ».

Il y a là la constatation d'un double fait : d'une part, la possibilité d'obtenir du Reich l'arrêt de la résistance ; d'autre part, la possibilité pour l'Angleterre de provoquer cet arrêt.

Il n'est pas étonnant que la politique de résistance devienne moins populaire en Allemagne et fléchisse.

Ne coûte-t-elle pas excessivement cher ?

Certes, les dépenses qu'elle entraîne profitent à quelques grands intérêts privés.

Mais, finalement, ses conséquences sont désastreuses pour tous ceux qu'atteint la dépréciation du mark.

Une revue allemande, la *Welt Bühne*, a publié quelques chiffres de subventions accordées en vue de faciliter la résistance : une entreprise a obtenu 1.300 milliards, une autre 600, une autre 400, d'autres de moindre importance 15, 20 milliards.

Le mark a beau être déprécié, la multiplication des milliards finit par représenter quelque valeur.

Il faut bien que quelqu'un paie le coût de cette résistance « spontanée » et... subventionnée.

Mais jusqu'à quand pourra durer cette politique ?

Jusqu'à ce que le mark ne vaille plus rien.

Ceci résulte n'est plus très éloigné. Ceci explique, par suite, que Berlin soit assez disposé à mettre un terme à la résistance.

Du moins, les dirigeants allemands voudraient sauver les apparences et paraître obéir, non à la pression française, mais aux suggestions britanniques.

Voilà pourquoi une simple démarcation de Londres, serait aussitôt entendue.

Mais Londres fera-t-il cette démarcation ?

On attend ce geste depuis des semaines, depuis des mois ! Et il ne se produit pas.

Pourquoi ?

Parce que c'est le *Temps* qui l'écrit : « d'aucuns réclament des « compensations ». La cessation de la résistance deviendrait ainsi l'objet d'un marchandage, l'Angleterre jouant le rôle d'un courtier ».

De fait, presque toutes les nouvelles provenant de Londres mentionnent les conditions que l'Angleterre pourrait poser à la France pour exiger de l'Allemagne la cessation de la résistance.

Ces nouvelles indiquent tantôt qu'on songe à quelque arbitrage pour évaluer la capacité de paiement du Reich.

Tantôt, elles esquissent un vaste plan de contrôle allié sur les finances allemandes.

Au total, l'Angleterre semble rechercher, à propos de la Ruhr et de tous les problèmes allemands, des occasions de s'ériger en arbitre entre la France et l'Allemagne.

Et chacun de ses arbitrages, pense-t-elle, lui vaudrait quelqu'« honnête » courtage, quelque compensation.

L'arrêt momentané invite à l'examen des positions respectives. La France avait apporté un projet longuement étudié, pleinement conforme aux conventions internationales et garantissant les intérêts anglais.

La France offrait d'établir à Tanger un régime municipal spécial, où trouveraient place des représentants des Marocains, des Anglais, des Espagnols et des Français.

De plus, notre projet entendait maintenir intacte la souveraineté du sultan dans la zone tangerinoise, tout comme dans les zones française et espagnole.

Lord Curzon et ses agents n'ont point voulu de ce projet.

Ce qu'ils veulent, c'est chasser le sultan de Tanger, de sa propre ville.

Ce qu'ils veulent encore c'est en chasser la France et l'Espagne.

La solution proposée ? Toute la région tangerinoise — arachnée à l'Empire chrétien — parce qu'ainsi l'aurait décidé la Grande-Bretagne, — serait internationalisée, confiée à la Société des Nations et celle-ci désignerait un « maître » qui ne pourrait être ni Français, ni Anglais, ni Espagnol, mais qui pourrait être de toute autre nationalité, voire même allemand.

Les objections décisives abondent. Le député A. Fribourg, dans les *Annales*, formule celle-ci qui prime toutes les autres :

« Ainsi le sultan du Maroc dont les troupes ont pris part à la grande guerre avec l'admirable courage et la fougue qu'on sait, le sultan allié de l'Angleterre et de la France, serait dépossédé d'une de ses villes les plus importantes par la volonté de son allié et malgré son protecteur ; et son ennemi, l'ennemi commun qu'il a aidé à vaincre, serait dès premiers à profiter de ce dépeuplement ! Plaisante justice qu'on admet peut-être à Downing Street, mais contre laquelle nous nous révolterons de toutes nos forces ».

À cette objection préemptoire nous n'ajouterons qu'une indication : quand on voit les effets de l'internationalisation dans la Sarre, quand on discerné le guépier que constitue « cette solution » et le foyer d'intrigues dont elle permet l'établissement, on ne peut que s'opposer absolument à l'internationalisation de Tanger.

Et bien d'autres raisons ne manquent pas !

## INFORMATIONS

### Dans la Ruhr

Pour les saboteurs de la Ruhr. M. Patrick Hastings, député travailliste anglais et avocat connu, est parti en Allemagne, où, croit-on, il va former un comité d'avocats pour prendre la défense des Allemands de la Ruhr qui sont actuellement arrêtés.

Un allemand tué après sommations. Le 17 juillet, un Allemand qui voulait franchir la frontière d'Appelberg malgré les sommations réglementaires a été tué.

Un incident liquidé. Un schupo d'Elberfeld s'est présenté à la frontière des territoires occupés, au poste de bouclage de Vohwinkel, pour rendre les munitions récemment saisies sur des Allemands. Cet incident, qui avait motivé le raid français sur Barmen, est maintenant considéré comme clos et les deux officiers de la schupo arrêtés à Barmen par les troupes françaises ont été remis en liberté.

Les incidents de l'occupation. Quatre individus qui essayaient de déboucher des ouvriers employés au destockage de la mine Mansfeld ont été arrêtés par les autorités d'occupation.

De même à Essen, un ancien officier allemand employé chez Krupp a été arrêté pour propagande d'excitation contre les troupes d'occupation.

Enfin, quatre officiers allemands, venus de Berlin et de Breslau et dont les papiers n'étaient pas en règle, ont été arrêtés le 18 à Recklinghausen.

Une saisie de matériel de chemin de fer. Un important matériel de chemin de fer a été saisi aux usines Rheinmatal, de Dusseldorf. Dix locomotives, douze tenders, dix wagons-citer-

nes et quatorze wagons-tombereaux, le tout entièrement neuf, ont été saisis.

### L'opinion des Canadiens sur la Ruhr

La municipalité parisienne a reçu mercredi après-midi une délégation d'insitutrices canadiennes venues en France pour visiter les régions dévastées. La bienvenue leur a été aimablement souhaitée par M. Georges Lalou, président du Conseil municipal, M. Danderand, sénateur, ministre d'Etat au Canada, lui a répondu en excellent français.

« Je serai certainement l'interprète, a-t-il dit en terminant sa harangue, non seulement des personnes qui sont ici, mais encore de mes collègues du Sénat en disant qu'il ne faut pas que la France évacue la Ruhr avant d'avoir été payée ».

M. Georges Lalou a remis au major Fred Ney une médaille en or pour commémorer la visite à l'Hôtel de Ville du descendant du maréchal Ney.

### M. Mussolini et la Ruhr

M. Mussolini fera vraisemblablement lundi, à la Chambre, des déclarations sur la situation internationale.

Selon plusieurs journaux, il entrera dans les intentions de M. Mussolini d'entretenir la Chambre des récents événements de la Ruhr.

Les déclarations du premier ministre italien auront une importance considérable, car elles traitent de la position à adopter par l'Italie, en face des différents problèmes qui menacent la paix européenne.

### L'Angleterre construit des mastodontes

Le ministère de l'air procède aux essais de deux types nouveaux de moteurs d'aviation d'une puissance de 1.600 HP, objet d'un contrat de 10 millions de livres sterling.

Sur le second type, le secret le plus absolu est observé. On sait seulement que c'est un six-cylindres, net que deux unités sont en construction.

On estime qu'un aéroplane muni de trois de ces moteurs pourra transporter cent passagers à travers l'Atlantique en moins de douze heures.

### Ce que la France doit à l'Angleterre

À la Chambre des communes, le secrétaire financier du Trésor dit qu'au 31 mars 1923 la dette totale de la France, envers le gouvernement britannique, y compris les intérêts, s'élevait approximativement à 610 millions de livres sterling.

Cette somme est payable en livres sterling à l'exception de 8.400.000 livres payables en dollars des États-Unis et s'élevant, en dollars, à 41 millions.

Le colonel John Ward, du parti travailliste, pose la question suivante : « Et quand vous attendez-vous à toucher quoi de ce soit de cette dette ? »

### Le monument américain de la Marne

On sait qu'un Comité américain s'est constitué pour offrir à la ville de Paris un monument commémoratif de la victoire de la Marne. L'emplacement primitivement envisagé était la porte-Maillet. Toutefois, l'ambassade des États-Unis s'est rendu compte qu'il ne convenait pas au monument projeté.

À la suite d'un accord intervenu entre le Comité organisateur, l'Administration et la 3<sup>e</sup> Commission, le Conseil municipal a décidé d'ériger le monument sur le plateau de Gravelle. Un terrain vient d'y être concédé ; il domine la Marne.

### Les livraisons de sucre de l'Allemagne

La C. D. R. publie le communiqué officiel suivant :

La C. D. R. réunie sous la présidence de M. Louis Barthou, après avoir expédié les affaires courantes, la Commission a entendu les représentants du gouvernement allemand, sur une question d'interprétation du traité de Versailles, à savoir :

« Est-il possible de demander des livraisons de sucre à l'Allemagne, en vertu du paragraphe 19 bis de l'an-

nexe H à la partie VIII dudit traité ? »

« Le point de vue du gouvernement allemand a été exposé et la commission a reporté sa décision à une date ultérieure. »

### Le général Gouraud Gouverneur militaire de Paris

Sur la proposition du ministre de la guerre, le général Gouraud a été désigné pour les fonctions de gouverneur militaire de Paris, en remplacement du général Berdoulat, placé dans le cadre de réserve.

### André Marty et la grâce amnistiante

Parmi les grâces amnistiantes qui ont été soumises à la signature du Président de la République, en application de la loi du 7 juillet 1923, figure celle de l'ex-officier mécanicien de deuxième classe Marty. Par application de l'article 17 de la loi du 25 avril 1921, l'ex-officier de deuxième classe Marty ne sera pas réintégré dans son ancien grade.

### L'ex-empereur de Chine en fuite

On apprend de Pékin que l'ex-empereur de Chine, ayant eu connaissance d'un complot pour attenter à ses jours, s'est enfui, ces jours derniers, de la Cité défendue et est allé se réfugier dans une maison appartenant à son père.

La police républicaine ne tarda pas à le découvrir ; il déclara que des représailles allaient être prises contre lui à la suite des punitions qu'il avait infligées aux eunuques responsables des vols pendant l'incendie du palais.

### Le transport des vins

M. Raoul Persil, député du Loiret, a été reçu, au ministère des Travaux Publics, par M. Mahieu, secrétaire général du ministre, en l'absence du ministre ; on son nom et au nom d'un certain nombre de ses collègues du Centre, M. Persil a demandé que la mesure projetée de diminuer de 30 % le transport des vins sur un parcours dépassant 300 kilomètres soit étendue au transport des vins quelle que soit la distance.

M. Mahieu, en prenant note de cette intervention, a promis que cette extension serait appliquée, si la proposition prévue était acceptée par le ministre.

### La récolte en blé de 1923

La moisson vient de commencer dans le Midi et le Centre. D'après les prévisions, qu'une période de très mauvais temps pourrait seule modifier, elle est évaluée entre 75 et 80 millions de quintaux, et elle suffira donc, à très peu de chose près, aux besoins de la France, avec les 4 millions de quintaux que l'Algérie va envoyer, les économies des maintenant décriées pour la prochaine campagne par l'emploi des succédanés et l'extraction de la farine entière, 6 millions de quintaux.

Il sera inutile de recourir à l'importation des blés étrangers, dont 12 millions de quintaux étaient entrés en France cette année, et ce sera là une amélioration très sensible de notre situation économique.

### CHRONIQUE LOCALE

#### PLUS ÇA CHANGE...

On sait que le Sénat et la Chambre ont voté une loi tendant à la diminution du nombre de fonctionnaires.

Cette loi dit notamment : Au cours de l'année 1923, il sera procédé à la suppression de 15.000 fonctionnaires de l'Etat dans les conditions prévues par l'article 77 de la loi de finances du 31 décembre 1921.

Dans le délai d'un mois, à dater de la promulgation de la présente loi, il sera établi, par décret, dans toutes les administrations de l'Etat, y compris les administrations autonomes, une commission chargée de procéder à une révision générale des cadres, de proposer les simplifications susceptibles d'être apportées dans le

fonctionnement des rouages administratifs, ainsi que les réformes à appliquer aux méthodes de travail. Cette commission indiquera en outre les moyens propres à augmenter le rendement individuel des agents et fixera les économies de toute nature à effectuer, ainsi que les réductions possibles du personnel.

Avant le départ en congé des Chambres, le ministre des finances a déclaré qu'il avait réduit considérablement le personnel qui était employé dans les régions libérées.

C'est bien quelque chose : mais ce personnel, somme toute, n'était que provisoire. La fin des travaux doit amener fatalement la suppression des employés à ces travaux.

Mais, était-ce simplement cette suppression que voulait la Chambre et le Sénat ? Il est probable que non ; les parlementaires et le public voulaient, surtout, que cette réduction de fonctionnaires se fit dans toutes les administrations civiles et militaires.

Eh bien, si nous en croyons le « Réveil Économique » les employés inutiles sont toujours en grand nombre. Les mêmes errements existent aujourd'hui autant qu'hier.

C'est ainsi que le « Réveil Économique » indique que Paris est toujours le plus peuplé de marins, de tous les ports ! Il y a plus de cent commissions ou comités, beaucoup de monde dans les bureaux, beaucoup de papier, et peu de navires. Une armée de porte-plumes pour 7 cuirassés !

Constatations analogues au ministère des travaux publics, où l'on rencontre un fonctionnaire supérieur pour trois subalternes.

Ces constatations et ces comparaisons sont devenues des lieux communs. Plus nos administrations se développent, et plus elles « perfectionnent », si l'on peut dire, leur incohérence et leur gaspillage. C'est l'organisation parfaite de la désorganisation.

Prenez pour exemple un compartiment nouveau, et bien moderne, de l'entreprise gouvernementale : celui de l'aviation. Les organes de direction ou de contrôle sont dispersés aux quatre coins de Paris, dans sept immeubles. Que de bureaux, que de machines à écrire. Où est l'autorité ? Chaque service la dispute aux autres.

Mais tout cela est connu de ceux qui ont charge d'administrer les finances du pays.

Ils sont impuissants à appliquer la loi sur les suppressions des fonctionnaires inutiles. Il faut bien le croire, puisque cette suppression ne se fait pas.

Mais cela n'empêchera pas que l'an prochain, dans les programmes législatifs ou sénatoriaux, les candidats proclameront la nécessité d'appliquer la loi de faire des économies.

Mais cela ne les empêchera pas, également, de faire nommer des fonctionnaires nouveaux, et de voter des crédits supplémentaires pour les payer.

Il a bien raison celui qui déclare que plus ça change, plus c'est la même chose.

LOUIS BONNET.

### Subventions

À la suite des pressantes démarches faites au Ministère de l'Agriculture, par MM. de Monzie, Fontanille et Loubet sénateurs, ce dernier vient d'être avisé que le service du Génie rural venait d'accorder les subventions suivantes pour la construction de chemins agricoles :

Cambural, chemin de Malagorsse, 8.333 francs.

Baladon, chemin de Gaillard au Mas Del Pech, 12.900 francs.

Anglars, chemin de Diege, 8.666 fr. Montgesty, abreuvoir, lavoir, 4.600 francs.

Issepts, chemin du Pech d'Issepts à Piers, 5.333 francs.

Gramat, chemin de Caillé 24.000 francs.

Felzins, chemin du Moulin de Vilhès, 1.533 francs.

Bagnac, chemin de Caffoulens, 9.500 francs.

Bagnac, chemin de Costerousse, 7.333 francs.

Sainte-Colombe, chemin de la Rouquayrie, 7.000 francs.

Sainte-Colombe, chemin de Mauriel à la Vitarelle, 16.000 francs.

Saint-Hilaire-Bessonnes, chemin de Liffenet, 5.666 francs.

Saint-Laurent-les-Tours, chemin de Cressac, 12.166 francs.  
Terron, chemin du Tillet, 19.000 francs.  
Thégra, chemin de Bergues de Vitarel et du Verdier, 19.333 francs.  
Saint-Céré, Saint-Médard-de-Présque, Saint-Vincent et Aynac, chemin de la Ginesse à la Bombe 16.000 francs.

## Ça y est, c'est fait !

L'Officiel du 19 juillet publie le rapport du ministre de l'instruction publique et le décret suivant concernant la suppression de l'École normale d'instituteurs de Cahors.

Monsieur le Président,  
Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 août 1879, chaque département est tenu d'entretenir une école normale d'instituteurs et une école normale d'institutrices suffisantes pour assurer le recrutement du personnel de l'enseignement primaire.

Mais, il arrive que la fusion des écoles normales de deux départements est désirable, en raison de la réduction des effectifs, l'accord ne peut se faire entre les intéressés sur les modalités de la fusion, et l'affaire reste indéfiniment en suspens au détriment des finances publiques. Pour obvier à cet inconvénient, le Parlement a inséré, dans la dernière loi de finances, article 121, une disposition permettant au ministre de l'instruction publique, dans le cas où il est impossible d'arriver à un accord de prononcer par décret, après avis du conseil supérieur de l'instruction publique, la fusion des deux écoles normales.

Par délibération en date du 24 avril 1923, le conseil général du Lot a demandé la fusion de son école normale d'instituteurs avec celle du département de l'Aveyron.

L'accord entre ces deux départements n'ayant pu se faire, j'ai pensé qu'il y avait lieu d'appliquer les dispositions nouvelles au cas soulevé par le conseil général du Lot et j'ai soumis au conseil supérieur de l'instruction publique, qui l'a approuvé, un projet de décret prononçant la fusion.

Si vous partagez ma manière de voir, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-dessous.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

et des beaux-arts.  
Léon BÉRARD.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, Vu etc...

Vu la délibération du conseil général du Lot, en date du 24 avril 1923, par laquelle cette assemblée demande la suppression de l'école normale d'instituteurs de Cahors par fusion avec celle d'un autre département, et constate l'impossibilité où elle s'est trouvée d'établir un accord avec les départements voisins ;

Sur l'avis conforme du conseil supérieur de l'instruction publique, Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — L'école normale d'instituteurs du Lot est fusionnée avec celle de l'Aveyron.

Art. 2. — Un arrêté ministériel déterminera, après délibération des deux conseils généraux, la part de dépense incombant à chaque département.

Art. 3. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura son effet à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1923.

Fait à Privas, le 11 juillet 1923.  
A. MILLERAND.

Par le Président de la République :  
Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,  
Léon BÉRARD.

Le décret est du 11 juillet, le jour même où nous annonçons sa parution prochaine.

Nous étions donc bien informés. Et surtout nous avions bien raison de supposer que le ministre Léon Bérard, rompant pour une fois avec une longue tradition d'atermoiements, ferait preuve d'une diligence fébrile et fertile en résultats.

Le dernier acte est joué, le rideau tombe ! Les applaudissements frénétiques des spectateurs « républicains » et « laïques » vont pouvoir crépiter d'algèbre ! — M. D.

Nous croyons savoir que, en conséquence de la suppression de l'École normale, M. Richard, directeur, est nommé en la même qualité à la Roche-sur-Yon.

Quant aux professeurs, M. Ozanne ira à Chartres ; MM. Dubarry et Larribau à Auch.

Médaille d'honneur  
La médaille de bronze de la Société nationale d'encouragement au Bien vient d'être décernée à Mlle Marie Montheil, de St-Céré.

## Contributions Indirectes

M. Rougeyres, fils du sympathique chef cantonnier, résidant à Cahors, surnuméraire de direction à Cahors est nommé vérificateur à Marners (Sarthe).  
M. Testas, surnuméraire à Cahors est nommé vérificateur à Laval (Mayenne).  
M. Laville, surnuméraire à Figeac est nommé vérificateur à Versailles (Seine-et-Oise).

Les candidats suivants, admis au dernier concours des contributions indirectes sont nommés :

M. Guittény, surnuméraire à Cahors ;  
M. Bragard, surnuméraire à Nevers ;  
M. Derrua surnuméraire à Blois.

## Enregistrement

Mlle Souilhac est attachée en qualité d'employée au bureau d'enregistrement de Cajarc.

## Ecole navale

M. Jacques du Garreau de la Méchenie, fils de l'ancien sous-intendant militaire de Cahors, vient de subir avec succès les épreuves écrites du concours d'admission à l'École Navale.

## Enseignement primaire

Mlle Pugno est nommée institutrice suppléante à Frayssinet-le-Gourdonnais, en remplacement de M. Vialle, en congé.

## Ecole Primaire Supérieure

Le Directeur a l'honneur de prévenir les familles qu'il recevra tous les jours jusqu'au 31 juillet et à partir du 15 septembre.

En attendant l'ouverture prochaine du pensionnat, il tient à leur disposition l'adresse d'un certain nombre de pensions de famille.

En raison du petit nombre de places disponibles, il importe de se hâter de prendre rang.

## Ecole industrielle

Notre compatriote, M. Guyonneau, de St-Denis-Catus, élève à l'École pratique d'industrie de Brive, vient d'obtenir le certificat industriel avec le n° 10 sur 40 candidats.

## Baccalauréat

Sont définitivement reçus, les élèves du lycée Gambetta dont les noms suivent :

Philosophie : Ouvriou (mention assez-bien), Comte, Goudouneche, Marron, Rulid.

## Lycée de jeunes filles

Sont définitivement reçues au baccalauréat, les élèves du lycée de jeunes filles dont les noms suivent :

Philosophie : Mmes Vizzavona, Ayrot, Audabran.

Sciences langues vivantes (1<sup>re</sup> partie) : Mlle Sylvie Sasmayoux.

## P. O.

M. Luzinier, de Parnac, est reçu aux examens d'entrée dans les bureaux du P. O.

## Louveterie

Par arrêté préfectoral, M. Maisonier, commis de culture des tabacs à St-Céré est maintenu dans ses fonctions de lieutenant de louveterie jusqu'au 30 juin 1924.

## L'horloge

L'horloge de l'Hôtel de Ville a repris sa marche... en avant, dès jeudi matin. Elle a indiqué les heures, demies, quarts. Mais elle était aphone. Durant toute la journée et la soirée, on n'entendait pas son timbre.

Un effet de courant d'air ; il y a également beaucoup de personnes enrhumées, enrôlées, ces jours-ci. Des imprudents qui suent et boivent trop frais...

Vendredi, l'horloge a recouvré sa sonnerie !  
L. B.

## Appel à la main-d'œuvre

Le Maire de Cahors signale le besoin de main-d'œuvre non spécialisée que manifeste l'administration départementale des Postes (service de construction et d'entretien des lignes) et fait appel aux hommes sans emploi pour assurer la continuité des travaux d'installation téléphonique en cours.

## L'électricité dans les campagnes

M. de Monzie, Maire de Cahors, signale au public cadurcien et tout spécialement aux habitants des sections rurales le vote d'une loi facilitant par des avances de l'Etat la diffusion de l'énergie électrique dans les campagnes. Le total des avances ainsi prévues s'élève à 600 millions (article 4), mais les avances ne peuvent dépasser le montant des sommes en capital réunies par les collectivités intéressées (article 3). Il y a donc lieu dans les sections rurales, de réunir les adhésions susceptibles de permettre l'organisation d'un ou plusieurs syndicats d'électrification.

## Hyménée

Le 24 juillet sera célébré à St-Vivien-Médoc le mariage de notre jeune compatriote, M. Jean Besse, fils de M. Besse, le distingué substitut du procureur de la République de Bordeaux avec Mlle Denise Lambert.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

## Le vieux Cahors

Notre ville, malgré de trop nombreuses mutilations commises dans ses vieilles maisons, reste encore, au point de vue archéologique, des plus intéressantes pour les nombreux touristes qui viennent la visiter.

Un de nos correspondants nous fait observer qu'il est temps, toutefois, d'arrêter les actes de vandalisme qui sont commis trop souvent par des amateurs d'antiquités, et il nous signale les faits suivants :

Dans la rue Donzelle a été enlevée d'une maison et achetée pour quelques sous une belle pierre sculptée reproduisant un très fin et gracieux médaillon de jeune femme. Quelques jours avant rue de la Chantreterie, le propriétaire de l'une des plus anciennes maisons de ce quartier, se disposait à expédier à un acheteur, à l'étranger, deux beaux chapiteaux qu'il avait découverts dans la cave de ladite maison. On parvint, heureusement à empêcher cette expédition.

Notre belle ligne des remparts fut, comme l'on sait, enlaidie par les barragemens militaires qui y sont adossés, — ce qui aurait pu être évité. Elle était encore intacte du côté ouest. Mais ces jours derniers, une partie de ces remparts a été recouverte d'une toiture qui, vue du cimetière, est du plus mauvais effet.

Cette enceinte de nos remparts étant classée comme monument historique, il n'est pas possible, que l'Etat, consulté sur ces travaux malencontreux, les aient autorisés.

Conservons nos vieilles pierres et empêchons les amateurs de nous les enlever pour les transporter dans leurs châteaux ou villas achetées tout récemment !

## Syndicat d'Initiative de Cahors

Grande excursion touristique en Haut-Quercy les 28 et 29 Juillet 1923

A l'occasion de la belle manifestation régionaliste du 29 juillet prochain au Puy-d'Issou, le Syndicat d'Initiative de Cahors organise pour les samedi et dimanche 28 et 29 juillet, une grande excursion touristique en Haut-Quercy dont voici le programme :

Départ de Cahors, samedi 28 à 14 h. devant l'Hôtel de Ville, pour Padirac, avec visite du gouffre. Au passage, la caravane pourra admirer le site merveilleux de Rocamadour.

Après la visite du gouffre, départ pour Miers-Alvignac, où le dîner sera pris à l'hôtel de la Source. Coucher à Miers-Alvignac.

Dimanche matin, 29 juillet : départ à 7 h. pour St-Denis-près-Martel et le Puy-d'Issou. Vue au passage sur le cirque de Montvalent et la vallée de la Dordogne. Les touristes assisteront aux fêtes organisées en l'honneur des défunts.

Déjeuner à St-Denis-près-Martel, à l'hôtel Lacroix, en plein air sur la terrasse.

Départ à 14 h. 30 pour Meyronne et Lacave, visite des grottes.

Retour par la vallée de l'Oussye, Calès, Beilhaguet et arrivée à Cahors à 20 h.

Le prix de cette randonnée de près de 200 km. y compris le dîner et le coucher à Alvignac et le déjeuner à St-Denis a été fixé à 50 fr. par personne. Visite de Padirac et Lacave, 10 fr. en sus par personne. Dans ce prix n'est pas compté le petit déjeuner du dimanche matin à Alvignac.

On est prié de s'inscrire avant le 25 juillet au soir dernier délai, chez M. Monestier, Hôtel des Ambassadeurs, Cahors.

## Mairie de Cahors

AVIS  
Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés que l'inventaire des plantations de tabac dans la commune de Cahors commencera le 23 juillet courant.

## M. L.-J. Malvy à Cahors

M. L.-J. Malvy, de retour de Souillac, est passé, en automobile à Cahors, vendredi soir à 6 h. 3/4.

Il s'est rendu à Toulouse où il a passé la nuit et est parti samedi matin pour St-Sébastien.

A l'octroi de Labarre, selon l'usage l'auto stoppa ; le conducteur fut prié de ne pas s'arrêter en ville, afin d'éviter toute manifestation.

Toutefois, au passage de l'auto, quelques promoteurs et des personnes assises sur la terrasse des cafés du Boulevard, ont reconnu et salué l'ancien ministre de l'intérieur.

## Transfert de prisonniers

Par suite des instructions données par le parquet général, le transfert de Marty et de Certes, qui devait avoir lieu samedi prochain, s'est effectué mercredi matin.

Ils étaient accompagnés par deux gendarmes qui les ont installés dans un compartiment de troisième, au train de 6 h. 30.

Quelques huées et des coups de sifflets ont été lancés au passage des deux banquiers.

## Adjudication de travaux

Les travaux d'extension et d'amélioration du service de la distribution des eaux seront donnés à l'adjudication le dimanche 12 août prochain. Deux lots seront adjugés, formant un total de 13.000 francs.

La population apprendra avec plaisir cette nouvelle et nous espérons avec elle que l'exécution des travaux prévus de canalisation, fontainerie et bâtiment n'entraînera aucune privation d'eau pendant leur durée.

## Esprit nouveau

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a décidé de mettre gracieusement à la disposition d'un industriel parisien, l'immeuble de l'ancienne école publique de la rue Fénelon.

Cette initiative est très intéressante : nous souhaitons vivement qu'elle aboutisse à des résultats sérieux pour notre ville.

Cahors, plus que tout autre ville de la région, offre peu de ressources à la population, au point de vue industriel, et s'il est vrai qu'un homme d'initiative ait l'intention de venir installer à Cahors une ou plusieurs industries, il mérite bien d'être encouragé.

S'il y a des immeubles inoccupés, des terrains libres qu'on n'hésite pas à les mettre à sa disposition.

Toutefois, il existe bien quelques industries locales qui ne sont pas à dédaigner et qui sont certainement de quelque profit pour la ville.

Est-ce qu'on ne pourrait pas les encourager également ? Est-ce qu'on a fait pour elles, ce que l'on a l'intention de faire pour un industriel étranger ?

Oui, il y a des immeubles, des terrains qui sont inoccupés, qu'on peut louer, vendre même. Ces terrains, ces immeubles peuvent servir à l'installation d'usines, ou de maisons à bon marché.

La question n'est pas nouvelle, ce nous semble. On l'agit assez souvent depuis déjà longtemps.

Eh bien, il est probable, si une modification n'intervient pas dans l'état actuel des choses, que ceux qui ont fait une demande d'achat de terrains, pour installation d'usine, ou pour construction de maisons à bon marché, seront morts avant d'avoir vu aboutir leur demande.

Nous le répétons, il est heureux pour la ville que l'industrie soit encouragée ; il y a longtemps qu'il aurait dû en être ainsi.

Les questions d'immeubles, de terrains, de lumière, d'eau ne devraient pas provoquer de difficultés à ceux qui veulent et peuvent apporter un peu de vie à notre ville.

Ce sera nouveau, mais mieux vaut tard que jamais et réjouissons-nous de cet esprit nouveau. Ça nous changera des temps anciens. Mais est-ce bien certain ?

LOUIS BONNET.

## Accident d'auto

Vendredi soir, vers 4 heures, M. Dumas-Vorzet, 25 ans, représentant de commerce de la maison Mercier et Calvet, rue Dunkerque, Paris, passait en automobile, route de Toulouse, venant à Cahors, lorsqu'en face de la Beyne, une femme, la dame Marie Souquet, 77 ans, demeurant rue Portail-Alban, traversa la route.

L'automobiliste donna un violent coup de volant pour éviter la pauvre femme, mais celle-ci fut heurtée par une roue de derrière et renversée.

Immédiatement relevée, par l'auteur de l'accident elle fut transportée à l'hôpital de Cahors.

Son état est grave.

## Tribunal correctionnel

Audience du 19 juillet 1923  
COUPS

Le nommé C... est inculpé de coups et blessures sur un de ses voisins. Il est condamné à 16 fr. d'amende.

INJURES ET MENACES  
Les sieurs H... et G..., de Duravel, se reprochant mutuellement de s'être injuriés et menacés.

Le tribunal renvoie le jugement à une audience ultérieure.

## Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 9 au 14 juillet 1923, a été la suivante :

Nombre de placements à demeure : 5 hommes, 1 femme.  
En extra : 7 hommes, 4 femmes.  
Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 14 hommes, 7 femmes.

## Accidents de travail

Le chef de cuisine de l'hôtel des Ambassadeurs, M. Mestre, 50 ans, demeurant 13, rue des Boulevards, s'est renversé sur un plat contenant deux litres de jus bouillant sur un pied. La brûlure profonde occasionnée par cet accident entrainera une incapacité de travail de douze jours.

Au dépôt de la Compagnie P. O., un journalier, Jean Bessières, cinquante-cinq ans, a eu, au cours de son travail, la jambe gauche serrée entre le tablier du tender et de la machine. D'où une contusion nécessitant huit jours de repos.

A ce même dépôt, un chauffeur, Antoine Carbonnet, trente ans, en voulant enjamber une fosse, y est tombé dedans. Dans la chute il s'est contusionné au genou gauche et subira une incapacité temporaire de huit jours.

Au dépôt de la Compagnie du gaz un manoeuvre, René Fraysse, trente-huit ans, occupé à la démolition d'un four, a eu le pouce gauche pris entre un chariot en marche et le mur. La blessure, ainsi occasionnée, entrainera cinq jours de repos et de soins.

Un manoeuvre des chantiers de la ligne Cahors à Moissac, Auguste Bailleul, quarante-trois ans, a fait à la cale Saint-Georges une chute sur une tonne à eau. Il en est résulté une entorse tibio-tarsienne gauche, avec œdème et ecchymose, qui l'immobilisera pendant trois semaines.

Nous avons relaté le grave accident survenu à la gare à l'ouvrier

Georges Bernard, trente-trois ans. Son état général est bon malgré les trois fractures aux jambes. Il ne pourra reprendre aucun travail avant trois mois.

En visitant un boulon de suspension, un ouvrier tourneur du dépôt des machines de la gare de Cahors, M. Lucien Castagné, s'est fait une légère contusion à la région épigastrique : huit jours d'incapacité de travail.

## Les modifications à apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires

La Commission des Finances de la Chambre a discuté les conclusions de la lettre adressée à son président par le ministre des Finances en réponse à la motion votée par cette Commission et tendant à la réforme de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Elle a pu constater que le gouvernement se trouvait pleinement d'accord avec elle sur la nécessité de la réforme projetée. Comme la Commission, le gouvernement considère que la question doit donner lieu à des études spéciales pour chaque industrie, le double but à atteindre, égalité de la taxe pour tous et simplification de la perfection sans diminution de ressources du Trésor, étant conditionné par l'organisation propre à chaque branche de commerce et d'industrie.

Toutefois, la Commission ne se rallie pas à la proposition du Ministre tendant à laisser à un décret le soin de déterminer les marchandises passibles de la taxe forfaitaire. Elle a estimé que les études poursuivies par l'administration pour chaque branche de commerce et d'industrie pourraient aboutir au dépôt de projets de lois dans la réforme ordinaire.

Elle a décidé de demander au Ministre, en raison des études déjà faites quant à deux catégories de marchandises (viande de boucherie et céréales panifiables), de réaliser immédiatement la réforme sur ces deux points par le dépôt d'un texte qui puisse être voté avant la séparation des Chambres.

## La convocation des réserves

Il se confirme que les convocations de réservistes reprendront à partir de l'année prochaine, dans les conditions qui ont été établies par la loi du 1<sup>er</sup> avril 1923 sur le recrutement de l'armée.

Des instructions seront adressées, dans ce sens, aux commandants de cops d'armée, avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain.

## Incendie volontaire

Nous avons relaté l'incendie qui avait eu lieu à Luzech, dans le courant du mois de juin, chez Mme veuve Clerc.

L'enquête établit que c'était cette dame qui avait mis le feu : mais comme elle ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales et qu'elle avait 72 ans, elle fut internée à l'hôpital de Cahors.

Aujourd'hui, l'instruction de cette affaire est close, la dame Clerc étant décédée.

## U. V. F.

Les coureurs variétés Léopold de Cahors, Michel de St-Martin-le-Redon et Barbance des Junies, s'étant classés deux fois dans les 5 premiers, d'une course disputée sous les règlements de l'U. V. F., passent en 3<sup>e</sup> catégorie. En conséquence, ces coureurs devront pour leur prochaine course, retirer leur nouvelle licence.

## Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de juin 1923 :

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 10.938 hect.

Antérieures : 102.764 hect.  
Total : 113.702 hect.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 12.006 hect.

Antérieures : 97.643 hect.  
Total : 109.649 hect.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.125 hect.

## ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 au 20 juillet 1923

Naissances  
Coudere Marie, rue Mascoutou, 32.  
Calmon Maurice, Place Thiers, 3.  
Reste Germain, rue P. Wilson.  
Tardieu Raymond, rue P. Wilson.  
Gardes Roger, rue St-James, 14.  
Girma Eugène, rue P. Wilson.  
Marcelli Jean, rue Cadourques, 12 bis.

Publication de mariage  
Roques Jean, cultivateur et Roques Marie, s. p., à Cahors.  
Pique Achille, empl. au Journal du Lot et Costes Léonie, s. p., à Cahors.  
Llorca Michel, chef de chantier, à Cahors et Pinquet Jeanne, s. p., à Mauzac (Dordogne).  
Galou André, ajusteur-mécanicien, et Linou Marguerite, s. p., à Cahors.  
Rouquette René, Professeur à Decazville (Aveyron), et Vidieu Germaine, s. p., à Cahors.

Mariages  
Bridat Jules, cuisinier et Bach Rose, s. p.  
Lacoste Jean, propriétaire et Sabatie Jeanne, s. p.

Décès  
Gibergues Pierre, ouvrier agricole, 55 ans, rue P. Wilson.  
Canlac Auguste, prêtre, 70 ans, rue P. Wilson.  
Castes Jean, cultivateur, 69 ans, Ramonet.  
Cambes Julie, veuve Rous, s. p., 70 ans, rue Feydel, 20 bis.  
Quercy Antoine, représentant de commerce, 65 ans, rue Foch.  
Nouet Maurice, 2 ans 1/2, Imp. Josselin, 2.  
Dô Marie, veuve Richard, s. p., 77 ans, rue des 3 Baudus, 14.  
Second Marie, veuve Périé, s. p., 90 ans, rue P. Wilson.  
Reste Germain, 3 jours, rue P. Wilson.  
Delsol Marceline, veuve Clerc, s. p., 72 ans, rue P. Wilson.

## Véloce-Sport Cadurcien

La course organisée par le Véloce-Sport Cadurcien dimanche 22 juillet, sur le parcours Cahors-Libhenque-St-Séver-Ventailac-Castelnau-Montraiat-Fescayrac-Montcuq-Le Cluzel-Cahors, s'annonce sous les plus heureux auspices.

Rappelons qu'elle est ouverte à tous les licenciés départementaux, toutes catégories, moyennant le droit d'engagement de 2 fr.

La remise des dossards aura lieu à partir de 7 h. au Grand Café de la Promenade.

Le départ sera donné à 8 h. très précises, devant l'hôtel-de-ville, sur le boulevard Gambetta.

Un contrôle avec signature et neutralisation de 40 minutes sera établi à Castelnau-Montraiat, au carrefour de la route de Montcuq.

Les coureurs devront prendre la route directe Castelnau-Montcuq, et ne pas prendre la déviation sur St-Cyprien, jalonnée à tort par des flèches aux couleurs du Véloce. Ce parcours envisagé a dû être supprimé au dernier moment par suite du mauvais état des routes.

Voici la liste des prix attribués à cette course :

Classement général : 1<sup>er</sup> prix, 75 fr. ; 2<sup>e</sup> prix, 60 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 40 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 30 fr. ; 5<sup>e</sup> prix, 20 fr.

4<sup>e</sup> catégorie : 1<sup>er</sup> prix, 20 fr. et 5 fr. données par un généreux anonyme ; 2<sup>e</sup> prix, 10 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 5 fr.

Débutants : 1<sup>er</sup> prix : 20 fr. ; 2<sup>e</sup> prix : 15 fr. ; 3<sup>e</sup> prix, 10 fr. ; 4<sup>e</sup> prix, 5 fr.

Un prix de 5 fr. est réservé au dernier arrivé à Cahors.

Voici la liste des engagés au 19 juillet : 1. Bouysson, de Ste-Alauzie ; 2. Miquel, de St-Martin-le-Redon ; 3. Sirven, de Cojarc ; 4. Brondel, de Gindou ; 5. Hanuy, de Duravel ; 6. Amiel, de Cahors ; Martel Armand de Castelnau-Montraiat.

Nous rappelons que les engagements sont reçus, moyennant le droit de 2 fr., chez M. Salgues, négociant, rue Wilson, Cahors, jusqu'à ce soir 21 juillet, dernier délai.

Les concours des ballonnets  
Par suite d'un retard regrettable dans la fourniture de l'hydrogène nécessaire, les concours de ballonnets, qui avaient été annoncés pour demain dimanche 22, ne pourront avoir lieu. Il sera remis à une date ultérieure.

Pour le concours du 8 juillet, 9 cartes seulement sont revenues, quelques-unes

trouvé, le jour de la foire de Prayssac, 16 juillet, sur la route d'Anglars à Albas, un portefeuille contenant une certaine somme d'argent. Ce portefeuille a été aussitôt remis en dépôt à la mairie d'Anglars, où la personne qui l'a perdu pourra aller le réclamer.

**Prayssac**  
Prochainement sera célébré le mariage de M. Jean Delbra, propriétaire, avec Mlle Irène Loubières, sans profession, à Prayssac-le-Gélat. Nos meilleurs vœux aux futurs époux.

**St-Pantaléon**  
Voici le programme des fêtes qui auront lieu les 29 et 30 juillet : Samedi 28 juillet. Annonce de la fête. Retraite aux flambeaux, Bal champêtre. Dimanche 29 juillet. A 6 h., Réveil par les Salves d'artillerie. Tour de ville en musique, à 10 h., Apéritif-concert, Au théâtre à la Municipalité, à 2 h., Dislocation des bouquets, à 4 h., Bal du jour, à 8 h., Brillant feu d'artifice de la maison Régéri de Paris, à 9 h., Retraite aux flambeaux, à 10 h., Bal de nuit. Lundi 30 juillet. Réveil en fanfare avec Salves d'artillerie, à 2 h., Jeux divers sur la Place, à 5 h., course aux Anneaux, le Parc, à 8 h., concours de bicyclettes fleuries, à 9 h., Retraite aux flambeaux et Bal de nuit, à minuit, Adieu de la musique.

**Arrondissement de Figeac**  
Figeac  
Taux de la viande de boucherie (à partir du 18 juillet 1923). — Bœufs : Jarret et collet, 5, 50 le kilo ; côtes milieu d'épaule, 7 fr. ; hœuf, 9 fr. ; faux-filet, 10 fr. le kilo.  
Veau : collet et jarret, 5 fr. le kilo ; poitrine, 7 fr. le kilo ; côtelette, 8 fr. le kilo ; cuisse, 9 fr.  
Mouton : gigot et côtes, 10 fr. ; épaule, 8 fr. le kilo ; ragout, 5 fr.  
Conseil municipal. — Le conseil municipal de Figeac se réunira le 23 courant, à 20 h. 1/2, pour affaires diverses.

**Calvados**  
Fête patronale. — De grandes fêtes auront lieu cette année, les 4, 5 et 6 août dans notre ville. La jeunesse cahoraise de la classe 1924, en nombre cette année, ne négligera rien pour donner à ces fêtes tout l'éclat et l'importance désirés.  
Les directeurs de tourniquets, balançoires, manèges, jeux divers, etc. sont priés de s'entendre d'ores et déjà avec la mairie de Cahors pour réserver leur place.  
Pendant ces trois jours de fête, les places occupées par les forains seront gratuites.

**Lentillac-près-Figeac**  
Succès. — Mlle Alice-Louise Delclaux, fille aînée de notre compatriote, M. Michel Delclaux, juge de paix à Pleslin-les-Grèves (Côtes-du-Nord), vient d'être reçue à l'examen des heures d'enseignement primaire supérieur. Nos félicitations.

**Arrondissement de Gourdon**  
Gourdon  
Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Maulot, qui sera ouverte lundi prochain 23 juillet.  
Mutualité scolaire. — C'est demain dimanche 22 juillet, qu'aura lieu, à 10 h., dans une salle de l'école des garçons de Gourdon, l'assemblée générale de la Mutualité scolaire de l'arrondissement de Gourdon, sous la présidence de M. Villardien, inspecteur primaire, vice-président de la société.  
Le personnel enseignant de l'arrondissement est prié d'assister à cette réunion qui coïncide avec l'inauguration du monument aux morts de la commune de Gourdon.

**LES MAINS PURES**  
ROMAN PAR LA COMTESSE DE BAILLEHACHE

— Les plus grands noms d'Autriche, Excellence, les plus grands ! Et plusieurs princes ! Tout l'armorial et une partie du Goltha figurent dans nos archives. Avant de prendre un élève, nous attendons d'avoir sur lui, sur ses parents et ses relations, des renseignements d'une précision absolue. Depuis la classe des petits qui en sont au a, b, ba, jusqu'à celle des candidats aux doctorats, nos enfants sont tous dignes de jouer avec le non d'un de vos Excellence. En voici un dont le père est un grand propriétaire polonais... Le directeur du collège parlait d'une voix mielleuse, en souriant et se frottant les mains ; assez le rang social de son interlocuteur. Celui-ci semblait irrésolu ; il me dit de petite tenue s'ornait de minuscules décorations ; ses favoris blancs le couvraient à l'empereur François-Joseph. Il se pencha et s'adressa à son fils :

L'ensemble est artistique, les poses sont d'une réalité frappante et l'exécution parfaite.  
La cérémonie aura un éclat dont la discrétion égale la splendeur.  
Examen du brevet d'enseignement primaire supérieur. — L'examen écrit a donné les résultats suivants.  
Sur huit élèves présentés, huit élèves ont été admissibles. Ce sont Mmes : Aimée Combronde, de Monsempron-Libos, Suzanne Delbos, du Roc, Marie Durand, de Violottes, Antonette Fabre, de Cahès, Odette Grangé, de Saint-Clair, Madeleine Mourguès, de Catus, Jeanne Poux, de Vers, Fernand Robert, de Grézels.  
Nos plus sincères félicitations aux élèves et aux maîtresses.

**Le Vigan**  
Notre cantonnier municipal, M. Vignieu, vient d'être victime d'un accident de charrette qui a failli être grave. Par suite d'un faux mouvement, il est tombé si malencontreusement qu'il s'est luxé une épaule.  
Transporté chez M. le docteur Coulon, à Gourdon, il y a reçu les soins que nécessitait son état.

**Creysse**  
Inauguration du monument. — Le conseil municipal, dans sa séance du 1er juillet, a fixé l'inauguration du monument élevé à la mémoire de ses enfants morts pour la France, au dimanche 9 septembre. Elle aura lieu sous la présidence de M. Malvy, ancien ministre de l'Intérieur, ancien député de l'arrondissement de Gourdon.  
Une invitation est adressée à MM. les trois sénateurs du Lot, à M. le préfet et au conseil général du canton.  
Un banquet aura lieu à cette occasion et un appel sera adressé aux amis des communes et cantons voisins pour cette manifestation.

**Dégagnac**  
Le jeune Charles F. esquet, à la fois, en bordure d'un pâtis ouvert de grange, une montre de valeur, qu'il s'est empressé de déposer à la recette municipale où la personne qui l'avait perdue y a retrouvé.  
Toutes nos félicitations au jeune Charles F. esquet.

— Mais non ! répéta Radetski. Moi ? Mais qui peut me demander au parloir ? C'est une erreur ! Muller a confendu.  
— Mais non ! Viens donc.  
Radetski ne bougea pas :  
— Tu sais bien que je n'ai personne, que je ne sors jamais, que mon père ne vient jamais à Vienne.  
Alois sourit :  
— C'est peut-être mon père à moi qui désire le voir, je lui ai si souvent parlé de toi.  
Boleslas était stupéfait :  
— Le général von Hessler ?  
— Peut-être.  
Radetski se décida enfin, l'air soucieux. Il était aussi grand qu'Alois, mais très différent de lui ; son teint mat, ses cheveux sombres, le duvet noir qui ombrageait sa lèvre, le bleu pernoche de ses yeux profonds lui donnaient une personnalité déjà étrange.  
Ils entrèrent ensemble dans le grand parloir, semblable à une sacristie, où le directeur était toujours debout, l'attitude servile, auprès du fauteuil du général. Les jeunes gens approchèrent. Alois salua à demi :  
— Mon cher père, je suis heureux de te voir.  
Le général le baisa au front, mais déjà son regard aigu s'était arrêté sur Boleslas. Celui-ci attendait, à quelques pas, sérieux, un peu inquiet.  
— Mon père, reprit Alois, voici Boleslas Radetski, mon ami.  
— Un brillant élève, Excellence, un brillant élève, fit le directeur.

avec le meilleur accueil, l'oiseau bien entendu dans un rêve. Et, si le cidre de Normandie ne fait pas sauter ici, les frais minois qu'on y rencontre font bondir les cœurs et prédisposent aux... douces émotions, prélude d'un prochain mariage.  
On s'amusera à Dégagnac le 15 août : La date est retenue !

**Souillac**  
Obsèques de M. Malvy père. — Jeudi, ont été célébrées les obsèques de M. Malvy père, ancien maire de Souillac, ancien président du Conseil général du Lot.  
Les enfants des écoles de garçons et de filles, les sociétés locales, vétérans de 1870, anciens combattants, la société de Secours mutuels, bannières déployées, présidaient le char funèbre qui était recouvert de nombreuses et magnifiques couronnes.  
Une foule considérable vint de toutes les communes de l'arrondissement de Gourdon et de Cahors suivit le convoi jusqu'au cimetière.  
Au nom de la population de Souillac, M. Claret, maire, a retracé la carrière de M. Malvy, qui conseiller municipal en 1875, fut élu maire en 1892 et conseiller général en 1895, mandats qu'il conserva jusqu'en 1919.  
Il énuméra les améliorations dont M. Malvy dota la commune de Souillac pour laquelle il fut toujours plein de dévouement.  
M. Claret salua en termes émus la mémoire de M. Malvy.  
MM. Holzer, Molinié, Calmon, Bach, parlèrent ensuite, au nom des groupements républicains et du parti socialiste.  
Nous renouvelons à M. Louis-Jean Malvy, à sa famille nos sincères condoléances.  
L. B.

**VARIÉTÉS**  
Pour rendre une tuile imperméable  
Dans une solution aqueuse à 10 pour 100 de savon blanc portée à l'ébullition, on ajoute progressivement tout en remuant le bain, une solution concentrée et chaude de sulfate de fer. On obtient ainsi un précipité noir gluant qui devient dur au refroidissement. On prend 400 gr. de ce produit ; essence de pétrole, 500 cm. ; huile de lin crue, 1.000 cm. On verse l'essence sur ce précipité broyé, on laisse ainsi quelques heures avant d'ajouter l'huile. Le produit sèche en quarante-huit heures, à une température de 15 degrés.

**Dernière heure**  
LA NOTE ANGLAISE  
Elle est enfin partie !  
Le conseil de cabinet anglais s'étant mis d'accord vendredi matin sur le projet de réponse à l'Allemagne et sur la lettre d'envoi qui l'accompagne, ces deux documents ont été envoyés, vendredi soir, aux gouvernements alliés et à celui des Etats-Unis.  
D'après des renseignements obtenus de source bien informée, la base de ces documents serait la nomination d'une commission d'experts qui, du point de vue anglais, serait en harmonie avec le traité de Versailles et serait considérée comme une emanation de la commission des réparations. Cette commission d'experts examinerait la situation de l'Allemagne et pourrait présenter des suggestions concernant les moyens à employer pour arriver à une solution du problème d'ensemble des réparations, dont l'occupation de la Ruhr et la résistance passive sont considérées comme un des éléments, qui se trouveraient résolus avec la totalité de la question.  
D'autre part, il serait fait allusion à la résistance passive, mais, sur ce point, on ne peut donner de renseignements que sous les plus expresse réserves.  
Le gouvernement britannique regretterait, en termes très généraux, cette résistance. D'autre part, la Grande-Bretagne proposerait que la France revienne à l'occupation 'invisible de la Ruhr, moyennant des garanties de l'Allemagne.

— Et ce n'est pas le prix qui vous arrête ! interrompit le directeur. Cher M. Radetski vous couvrez d'or.  
Boleslas ne prit pas garde à cette phrase et continua :  
— Ce qui m'effraye, c'est mon intrusion dans une famille dont je n'ai pas les manières. Je n'ai jamais vu le monde... mes vacances se passent en pleine campagne... je suis très mal élevé...  
Le général lui tendit la main :  
— Vous me plaisez beaucoup, mon enfant. Allez commander votre habit. Alois vous mènera chez mon tailleur, qui fait bien. Demain, vous essayerez, et puis vous viendrez dîner chez moi. Monsieur le directeur, j'entends que ces jeunes gens aient congé tout de suite. Tant pis pour les études !  
Il se leva :  
— Oh ! Excellence, ils se rattrapent bien ! Nous ne sommes pas en peine...  
Boleslas salua :  
— Général... je ne sais comment vous remercier.  
Alois, ravi, baisa la main de son père :  
— Merci... merci...  
II  
Aux fêtes du mariage de von Elfenberg, le jeune Boleslas Radetski eut un véritable succès. Sa belle mine, son grand tact, son extrême réserve lui gagnèrent les cœurs des femmes, cependant que l'harmonie de sa danse lui attirait ceux des jeunes filles, à commencer par Lona von Hessler. Depuis une dizaine d'années, il voyageait avec son père pendant les vacances de Noël et de Pâques. Sa bonne mémoire aidant, Boleslas connaissait les sites et les musées d'une grande partie de l'Europe ; il avait fait des croisières en Méditerranée, et remonté le Nil jusqu'aux secondes cataractes ; intelligent, instruit, ayant déjà beaucoup vu, beaucoup lu, beaucoup réfléchi, il se trouva, dès son début, en état de briller dans la conversation ; vite remarqué, entouré, il fut tout de suite accablé d'avances gracieuses.  
Boleslas ne se laissa pas éblouir par ce facile succès ; il en attribua une large part au crédit dont jouissait la famille von Hessler, et partagea le reste entre les mérites de son professeur de danse et ceux du tailleur. Cette modestie acheva de faire la conquête de ses nouveaux amis. D'ailleurs, le jeune homme eut pour ses jours de sortie plus d'invitations qu'il ne put en accepter ; il devint mondain, dans beaucoup aux matinées cette saison-là. Le carême seul arrêta cette crise de plaisir. Il écrivait à son père des lettres enthousiastes où ses dix-huit ans semblaient sonner la fanfare joyeuse de la jeunesse.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 34.  
**La note anglaise**  
De Londres : Les indications recueillies ici hier soir sur le contenu des deux documents anglais envoyés aux gouvernements alliés demeurent très vagues. On ne sera fixé que demain seulement.

**Le capitaine Erhardt en Hongrie**  
De Berlin : Suivant un télégramme de Vienne, l'ex-capitaine Erhardt serait arrivé en Hongrie où il a l'intention de séjourner longtemps.

**Des bagarres à Breslau**  
De Berlin : On signale que des troubles et des bagarres se sont produits à Breslau.  
Ils sont dus aux provocations des organisations nationalistes.  
On compte de nombreux morts et blessés.

**Le Bey de Tunis a quitté Paris**  
Le bey de Tunis a quitté Paris ce matin à 10 heures.  
Il se rend dans les Pyrénées.  
Il s'embarquera le 28 à Port-Vendres pour regagner Tunis.

**Arrestation à Constantinople de commerçants grecs**  
D'Athènes : Dix négociants grecs ont été arrêtés à Constantinople pour avoir recueilli, après l'armistice, des souscriptions destinées à la flotte grecque.

**TRICOT A LA MAIN**  
Bonneterie pour Dames et Enfants  
**Mme veuve DEMARS**  
69, boulevard Gambetta

ETUDE  
DE  
**M. Georges FONTANGES**  
Docteur en Droit  
AVOUE A FIGEAC (Lot)  
(Successeur de son père)

**EXTRAIT**  
DE  
Jugement de séparation de biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Figeac, le treize juillet mil neuf cent vingt-trois, entre Madame Nathalie ROQUES, sans profession, épouse de Monsieur LAMBERT dit Albert SOULLE, propriétaire, avec lequel elle demeure à Saint-Simon (Lot), demanderesse, d'une part ;  
Le Trésor public, poursuites et diligences de Monsieur DELTEIL, percepteur des contributions directes à Assier, créancier intervenant et opposant, d'autre part ;  
Et Monsieur LAMBERT dit Albert SOULLE, propriétaire à Saint-Simon, défendeur, d'une dernière part ;  
Il appert que le tribunal a rejeté l'opposition formée par le Trésor public contre le jugement de défaut du Tribunal Civil de Figeac, en date du vingt-quatre mai mil neuf cent vingt-trois, prononçant la séparation de biens entre les époux ROQUES-SOULLE, et commentant Maître BRIVES, notaire à Assier, pour la liquidation des reprises de la dame Nathalie ROQUES, épouse SOULLE, et qu'en conséquence, ce jugement qui avait été frappé d'opposition sortira son plein et entier effet.

Pour extrait :  
Figeac, le vingt juillet mil neuf cent vingt-trois.  
G. FONTANGES,  
Avoûé.

**PERDU**  
Dimanche 15 juillet, il a été perdu un chapeau de roue automobile marque Motobloc (Bordeaux) entre Cahors et Mercurès. Prière de le rapporter au Café du Palais National, Cahors.

**Agence des Autos Motobloc**  
M. Raoul PRADIÉ, Café du Palais National, à CAHORS, prévient le public que, comme par le passé, il assurera le service des transports aux prix les plus réduits.  
Location d'automobiles pour la Promenade et le Tourisme.

**Cabinet immobilier**  
J. DELLARD, rue M-Joffre, CAHORS  
Achat et vente de propriétés de rapport et d'agrément  
Châteaux, villas, maisons, jardins, fonds de commerce

**A VENDRE**  
dans le bas de la ville  
**Une maison 4 pièces avec chai**  
pouvant servir d'écurie, libre de suite  
S'adresser : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Mar.-Joffre, CAHORS.

**A VENDRE**  
**Une propriété de rapport**  
60 hectares environ  
avec château du XV<sup>e</sup> siècle en parfait état  
garnie de 15 hectares environ  
Pour visiter et traiter, s'adr. : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Maréchal-Joffre, à CAHORS, seul chargé de la vente.

**A Vendre**  
Très joli Salon Louis XVI moderne, à l'état de neuf, 5 pièces.  
2 chaises, 2 fauteuils, 1 canapé.  
Visible chez CAMBRAY, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, CAHORS.

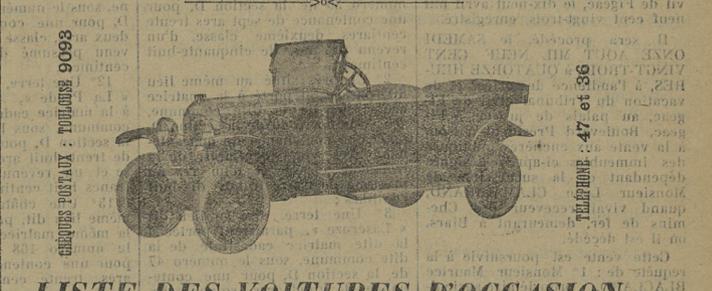
**Photographes Amateurs**  
Pour vos Plaques, Pellicules, Papiers et Produits  
Ainsi que pour Appareils KODAKS  
Adressez-vous à la Maison spéciale pour la vue  
3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

Impr. COUSSEMENT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : M. DAROLLE

## AUTO-GARAGE

### G. BÉNÉSTÈBE & A. ARTIGALAS

Concessionnaires d'Autobus Départementaux  
Magasin et Bureaux : 103, Bd Gambetta, CAHORS (Lot)



**LISTE DES VOITURES D'OCCASION**  
Voiture Ford, neuve, livrable de suite éclairage et démarrage électriques.  
Chassis Fiat, pour Camionnette 1.000 kilos, Chassis Berliet CBA, 4 tonnes, état de neuf avec garantie de l'usine.  
Voiture Buohet, torpédo 4 places avec éclairage et démarrage électriques, presque neuve.  
Voiture Talbot-Darraoq, conduite intérieure, 6 places face à la route, bon état.  
Sizaire & Naudin, Camionnette 800 kilos.  
Voiture BB Peugeot 6HP.  
Voiture Zébre 12/14 HP, Coupé limousine, presque neuve.

**FORTIFIEZ-VOUS**  
en prenant la Quintonine. En versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table, vous obtiendrez le meilleur des fortifiants, pour 2 fr. 75.  
Pharmacie Orlac à Cahors.



**LA GUÉRISON certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote M. GLASER à compression souple de M. GLASER le grand Spécialiste de Paris, boulevard Sébastopol, 44 (anciennement n° 63).  
Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps Médical, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.**

**EN VOICI DES PREUVES :**  
Nous autorisons à publier leur nom :  
M. CARTHÉRY G., à Pointis-de-Rivière, par Gourdon-Polignan (H.-G.) hernie guérie.  
M. BARRIÈRE G., à Fronton (H.-G.), hernies guéries.  
M. CAUCIMONT J., à Guérin, par Bouglon (L.-et-G.), hernies guéries.  
M. SAHUC F. fils, à Bonhel-Labarthe, par Molères (L.-et-G.), hernie guérie.  
M. BAYLE P., à Pestillac, par Montcabrier (Lot), hernie guérie.  
Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :  
CAUSSADE, 29 juillet, Hôtel Larroque.  
CAHORS, vendredi 3 août, Hôtel de l'Europe.  
MAURS, jeudi 9, Hôtel du Commerce.  
FIGEAC, jeudi 16 août, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste).  
GRAMAT, 17 août, Hôtel de Bordeaux.

**VARIÉES - OBESITE**  
Matrice, Déplacement des Organes  
Traité de la HERNIE. BROCHURE DES BAS à variées et Ceintures-Ventrières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillois. Franca sur demande.

**VINS DOUX NATURELS**  
Banyuls-Grenache-Muscat  
Représentants sérieux demandés  
**Maurice SAGOLS & Co**  
PORT-VENDRES (Pyr.-Or.)

— Mais non ! répéta Radetski. Moi ? Mais qui peut me demander au parloir ? C'est une erreur ! Muller a confendu.  
— Mais non ! Viens donc.  
Radetski ne bougea pas :  
— Tu sais bien que je n'ai personne, que je ne sors jamais, que mon père ne vient jamais à Vienne.  
Alois sourit :  
— C'est peut-être mon père à moi qui désire le voir, je lui ai si souvent parlé de toi.  
Boleslas était stupéfait :  
— Le général von Hessler ?  
— Peut-être.  
Radetski se décida enfin, l'air soucieux. Il était aussi grand qu'Alois, mais très différent de lui ; son teint mat, ses cheveux sombres, le duvet noir qui ombrageait sa lèvre, le bleu pernoche de ses yeux profonds lui donnaient une personnalité déjà étrange.  
Ils entrèrent ensemble dans le grand parloir, semblable à une sacristie, où le directeur était toujours debout, l'attitude servile, auprès du fauteuil du général. Les jeunes gens approchèrent. Alois salua à demi :  
— Mon cher père, je suis heureux de te voir.  
Le général le baisa au front, mais déjà son regard aigu s'était arrêté sur Boleslas. Celui-ci attendait, à quelques pas, sérieux, un peu inquiet.  
— Mon père, reprit Alois, voici Boleslas Radetski, mon ami.  
— Un brillant élève, Excellence, un brillant élève, fit le directeur.

— Et ce n'est pas le prix qui vous arrête ! interrompit le directeur. Cher M. Radetski vous couvrez d'or.  
Boleslas ne prit pas garde à cette phrase et continua :  
— Ce qui m'effraye, c'est mon intrusion dans une famille dont je n'ai pas les manières. Je n'ai jamais vu le monde... mes vacances se passent en pleine campagne... je suis très mal élevé...  
Le général lui tendit la main :  
— Vous me plaisez beaucoup, mon enfant. Allez commander votre habit. Alois vous mènera chez mon tailleur, qui fait bien. Demain, vous essayerez, et puis vous viendrez dîner chez moi. Monsieur le directeur, j'entends que ces jeunes gens aient congé tout de suite. Tant pis pour les études !  
Il se leva :  
— Oh ! Excellence, ils se rattrapent bien ! Nous ne sommes pas en peine...  
Boleslas salua :  
— Général... je ne sais comment vous remercier.  
Alois, ravi, baisa la main de son père :  
— Merci... merci...  
II  
Aux fêtes du mariage de von Elfenberg, le jeune Boleslas Radetski eut un véritable succès. Sa belle mine, son grand tact, son extrême réserve lui gagnèrent les cœurs des femmes, cependant que l'harmonie de sa danse lui attirait ceux des jeunes filles, à commencer par Lona von Hessler. Depuis une dizaine d'années, il voyageait avec son père pendant les vacances de Noël et de Pâques. Sa bonne mémoire aidant, Boleslas connaissait les sites et les musées d'une grande partie de l'Europe ; il avait fait des croisières en Méditerranée, et remonté le Nil jusqu'aux secondes cataractes ; intelligent, instruit, ayant déjà beaucoup vu, beaucoup lu, beaucoup réfléchi, il se trouva, dès son début, en état de briller dans la conversation ; vite remarqué, entouré, il fut tout de suite accablé d'avances gracieuses.  
Boleslas ne se laissa pas éblouir par ce facile succès ; il en attribua une large part au crédit dont jouissait la famille von Hessler, et partagea le reste entre les mérites de son professeur de danse et ceux du tailleur. Cette modestie acheva de faire la conquête de ses nouveaux amis. D'ailleurs, le jeune homme eut pour ses jours de sortie plus d'invitations qu'il ne put en accepter ; il devint mondain, dans beaucoup aux matinées cette saison-là. Le carême seul arrêta cette crise de plaisir. Il écrivait à son père des lettres enthousiastes où ses dix-huit ans semblaient sonner la fanfare joyeuse de la jeunesse.

— Mais non ! répéta Radetski. Moi ? Mais qui peut me demander au parloir ? C'est une erreur ! Muller a confendu.  
— Mais non ! Viens donc.  
Radetski ne bougea pas :  
— Tu sais bien que je n'ai personne, que je ne sors jamais, que mon père ne vient jamais à Vienne.  
Alois sourit :  
— C'est peut-être mon père à moi qui désire le voir, je lui ai si souvent parlé de toi.  
Boleslas était stupéfait :  
— Le général von Hessler ?  
— Peut-être.  
Radetski se décida enfin, l'air soucieux. Il était aussi grand qu'Alois, mais très différent de lui ; son teint mat, ses cheveux sombres, le duvet noir qui ombrageait sa lèvre, le bleu pernoche de ses yeux profonds lui donnaient une personnalité déjà étrange.  
Ils entrèrent ensemble dans le grand parloir, semblable à une sacristie, où le directeur était toujours debout, l'attitude servile, auprès du fauteuil du général. Les jeunes gens approchèrent. Alois salua à demi :  
— Mon cher père, je suis heureux de te voir.  
Le général le baisa au front, mais déjà son regard aigu s'était arrêté sur Boleslas. Celui-ci attendait, à quelques pas, sérieux, un peu inquiet.  
— Mon père, reprit Alois, voici Boleslas Radetski, mon ami.  
— Un brillant élève, Excellence, un brillant élève, fit le directeur.

— Et ce n'est pas le prix qui vous arrête ! interrompit le directeur. Cher M. Radetski vous couvrez d'or.  
Boleslas ne prit pas garde à cette phrase et continua :  
— Ce qui m'effraye, c'est mon intrusion dans une famille dont je n'ai pas les manières. Je n'ai jamais vu le monde... mes vacances se passent en pleine campagne... je suis très mal élevé...  
Le général lui tendit la main :  
— Vous me plaisez beaucoup, mon enfant. Allez commander votre habit. Alois vous mènera chez mon tailleur, qui fait bien. Demain, vous essayerez, et puis vous viendrez dîner chez moi. Monsieur le directeur, j'entends que ces jeunes gens aient congé tout de suite. Tant pis pour les études !  
Il se leva :  
— Oh ! Excellence, ils se rattrapent bien ! Nous ne sommes pas en peine...  
Boleslas salua :  
— Général... je ne sais comment vous remercier.  
Alois, ravi, baisa la main de son père :  
— Merci... merci...  
II  
Aux fêtes du mariage de von Elfenberg, le jeune Boleslas Radetski eut un véritable succès. Sa belle mine, son grand tact, son extrême réserve lui gagnèrent les cœurs des femmes, cependant que l'harmonie de sa danse lui attirait ceux des jeunes filles, à commencer par Lona von Hessler. Depuis une dizaine d'années, il voyageait avec son père pendant les vacances de Noël et de Pâques. Sa bonne mémoire aidant, Boleslas connaissait les sites et les musées d'une grande partie de l'Europe ; il avait fait des croisières en Méditerranée, et remonté le Nil jusqu'aux secondes cataractes ; intelligent, instruit, ayant déjà beaucoup vu, beaucoup lu, beaucoup réfléchi, il se trouva, dès son début, en état de briller dans la conversation ; vite remarqué, entouré, il fut tout de suite accablé d'avances gracieuses.  
Boleslas ne se laissa pas éblouir par ce facile succès ; il en attribua une large part au crédit dont jouissait la famille von Hessler, et partagea le reste entre les mérites de son professeur de danse et ceux du tailleur. Cette modestie acheva de faire la conquête de ses nouveaux amis. D'ailleurs, le jeune homme eut pour ses jours de sortie plus d'invitations qu'il ne put en accepter ; il devint mondain, dans beaucoup aux matinées cette saison-là. Le carême seul arrêta cette crise de plaisir. Il écrivait à son père des lettres enthousiastes où ses dix-huit ans semblaient sonner la fanfare joyeuse de la jeunesse.

(A suivre)

Bibliographie

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée Paraisant tous les Vendredis Sommaire du N° 6 (Nouvelle série) Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures: Tryggé: Les Dernières manœuvres. — Affaires extérieures: Jacques Bardoux: La leçon turque. — Affaires économiques: Lucien Romier: L'organisation fédérative des industries textiles. — Littérature: André Thérive: Les romans véritables. — Théâtre: Etienne Rey: Théâtres de la Nature. — Art et curiosité: Le vol du musée de Niort. — Questions métaphysiques: Paul Heuzé: La querelle Dickson-Geley (III). — Mémoires et Documents: Fernand Laudet, de l'Institut: Le IV<sup>e</sup> Congrès eucharistique français. — Visites et Promenades: Robert Pailleron: De Paris en Suède. — Jehan Sennep: Une représentation gratuite le 14 juillet. — Notes et Figures: A. de Bersacourt: Le miracle à volonté. — Roman: Charles-Maurice Chenu: Jacqueline émeraillée (fin). — Sports. — Mode. — Bourse. — Journaux et Revues.

LA NATURE

On fête cette semaine le tricentenaire de la naissance de Pascal. C'est le moment de rappeler ses travaux scientifiques et La Nature n'y manque pas. Elle évoque ses sections coraniques, sa machine à calculer, ses expériences barométriques, ses recherches d'hydraulique, son haquet et ses omnibus, une partie de sa gloire, qui suffirait à assurer son immortalité. Vient ensuite une fort intéressante étude des oeuvres d'Apt, petite industrie française fort peu connue. Puis défilent les pélicans bruns du golfe du Mexique qu'un naturaliste de l'American Museum vient d'observer dans leur habitat et dont il signale les mœurs amusantes. C'est le moment qu'on ramène les cheminées; il n'est donc pas mauvais de savoir les conditions du bon tirage des foyers avant qu'on doive rallumer les feux. Un bref rappel des notions suffisantes et nécessaires évite bien des ennuis l'hiver revenu. Après, voici la description d'un coin hydraulique de grande puissance qui sert actuellement à briser les massifs bétonnés dont les Allemands avaient parsemé notre sol.

Et en suite d'une analyse des dernières communications à l'Académie des Sciences, ce numéro se termine par une série de vues de la récente éruption de l'Etna.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

LA FEMME ET L'ENFANT

Lire dans le N° 115 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître:

Inadmissible déformation d'une loi, J.-L. Breton, ancien ministre de l'Hygiène sociale. — En montant la côte, La Mouche du Coche. — Le Foyer des Familles nombreuses de Seine et Seine-et-Oise, Victor Hautefeuille. — Un fait: Le délit d'abandon de famille, Paul Coquemard. — L'immoralité au music-hall, E. Pourré. — La Vie intellectuelle et morale: Le Billet de l'Oncle; le Théâtre; le Cinéma. — Les Livres; A travers les Revues. — Variétés: Le Louvre, Jacques Toulemonde. — Carnet de quinzaine, G.-G. Rose-Gouffin. — La Corbeille à Ouvrage, Mireille. — Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène, D' M.-P. Weil. — Petits Travaux, Grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres, Maltre

Jacques. — La page de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales, Thérèse Casevitz. — La Femme-médecin au village, D' Marthe-Bertheaume. — Le Coin des Mamans. — Puériculture; Education: Mme Co-molet-Sue. — La Mode pour les Petits et pour les Grands, Jacqueline Fortier. — Economie ménagère et domestique; Nos Interviews culinaires; Cours d'enseignement ménager; l'Infirmerie à la maison; à la Ferme et au Jardin; petites notes de savoir-vivre. — Le Refuge, Jacques Baschet.

Abonnements: 24 francs par an. donnant droit à UNE assurance gratuite de 5.000 francs contre les accidents. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI<sup>e</sup>). Envoi de spécimen gratuit sur demande.

Aux amateurs d'ancien

Allez voir chez CAMBRAI, marchand de meubles, 18, rue des Soubirous, à côté de la prison, son assortiment d'armoires, commodes, bahut ordinaire et à retrait, vaisselier, tables ordinaires, chaises, vaisselle et autres bibelots en tous genres. Vous trouverez aussi tout l'assortiment du meuble moderne ainsi qu'un piano avec son tabouret en assez bon état.

A VENDRE Une CUVE en parfait état Contenant environ 35 barriques S'adresser au Bureau du Journal

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS et Location Automobiles

G. RIVIÈRE, Mécanicien

Bureaux: 2, place Frousseau, CAHORS Prio les plus réduits

Hôtel de Vente 4, rue Blanqui, à CAHORS Près des ateliers de MM. Bénestébe- Artigalas

Actuellement vous y trouverez: table de salle à manger noyer massif 24 couverts; chaises salle à manger cuir, dessertes en noyer, dessus marbre, assiettes appliquées salle à manger, table à jeu et toilette acajou, commodes dessus marbre, et objets divers d'ameublements.

Salle de Vente 62, rue E. Zola, à CAHORS

Dépôt, vente et achat de meubles et bibelots anciens

L'on achète l'argenterie, les cuivres et les étains

Marché de La Villette 19 Juillet 1923

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES, RENVOI, and PRIS PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif. Rows include: Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

OBSERVATIONS. — Vente calme sur les bœufs et moutons, mauvaise sur les veaux, meilleure sur les porcs.

Etude de M<sup>e</sup> L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à Figeac (Lot), successeur de M<sup>ss</sup> VIVAL, MALRIEU et LOUBET

VENTE SUR LICITATION à suite de surenchère du sixième D'UN Domaine Rural

Comprenant immeubles bâtis et non bâtis

Sis sur la commune de COMIAC, canton de BRETENOUX (Lot)

Adjudication fixée au SAMEDI ONZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice, à Figeac, boulevard Président-Wilson

En exécution d'un jugement sur requête rendu par le tribunal civil de Figeac, le dix-neuf avril mil neuf cent vingt-trois, enregistré.

Il sera procédé, le SAMEDI ONZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées et de vacation du Tribunal civil de Figeac, au palais de justice, à Figeac, Boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de Monsieur Léon CLAMAGIRAND, quand vivait recevoir des Chemins de fer, demeurant à Biars, où il est décédé.

Cette vente est poursuivie à la requête de: 1° Monsieur Maurice BLACLARD, propriétaire-agriculteur, domicilié à Bretenoux; agissant comme tuteur légal de son fils mineur François-Léon BLACLARD, domicilié avec lui, issu de son mariage avec feue dame Rosa CLAMAGIRAND;

2° Madame Aurélie-Jeanne CLAMAGIRAND, sans profession, et Monsieur Lucien GUYON, son mari, qui l'autorise, demeurant ensemble à Pontoise (Seine-et-Oise), rue du Haut-de-l'Ermitage, numéro quarante-quatre.

Licitants ayant Maître NUVILLE pour leur avoué,

D'une part.

Elle aura lieu en présence ou lui dûment appelé de:

Monsieur Urbain REY, propriétaire-agriculteur, demeurant à Bretenoux, « pris en qualité de « subrogé-tuteur du mineur François-Léon BLACLARD, susnommé »,

D'autre part.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES SURENCHÉRIS A VENDRE TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Le premier lot comprendra: Un domaine rural ayant son centre d'exploitation à Nauvirole, commune de Comiac, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitations, sols, cour, jardin, terres labourables, prés, bruyères, pâtures, friches, châtaigneraies et autres biens-fonds, le tout paraissant porté à la matrice cadastrale de la commune de Comiac, ainsi qu'il suit:

1° Une pâture, sise au lieu dit « Lacam », commune de Comiac,

paraissant portée à la matrice cadastrale de cette commune, sous le numéro 39 de la section D, pour une contenance de sept ares trente centiares, deuxième classe, d'un revenu présumé de cinquante-huit centimes;

2° Un pré, situé au même lieu dit, paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 40 de la section D, pour une contenance de quarante-neuf ares vingt centiares, de la troisième classe et d'un revenu présumé de treize francs dix-huit centimes;

3° Une terre, sise au lieu dit « Laseroze », paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 47 de la section D, pour une contenance de vingt ares, soixante-dix centiares, de la troisième classe et pour un revenu présumé de trois francs trente-et-un centimes;

4° Une terre, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 48 de la section D, pour une contenance de trente-neuf ares quatre-vingt centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de six francs trente-sept centimes;

5° Une bruyère, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 49 de la section D, pour une contenance de deux hectares, dix-sept ares, dix centiares, classe U, d'un revenu présumé de cinq francs vingt et un centimes;

6° Une châtaigneraie, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 50 de la section D, pour une contenance de trente-huit ares soixante centiares, deuxième classe et d'un revenu présumé de trois francs neuf centimes;

7° Une bruyère, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 51 de la section D, pour une contenance de vingt-neuf ares, classe U et un revenu présumé de soixante-dix centimes;

8° Une terre, située au lieu dit « Al Périé », paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 72 de la section D, pour une contenance de quatre-vingt-treize ares, troisième classe, et un revenu présumé de quatorze francs quatre-vingt-huit centimes;

9° Une bruyère, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 73 de la section D, pour une contenance de neuf ares, classe U, et un revenu présumé de vingt et un centimes;

10° Une bruyère, située au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 74 de la section D, pour une contenance de quatre-vingt-onze ares soixante centiares, classe U, et pour un revenu de deux francs vingt centimes;

11° Une friche, sise au même

lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 75 de la section D, pour une contenance de vingt-deux ares, classe U, et pour un revenu présumé de cinquante-trois centimes;

12° Une terre, située au lieu dit « La Prade », paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 166 de la section D, pour une contenance de trente-huit ares, troisième classe et un revenu présumé de six francs huit centimes;

13° Une châtaigneraie, sise au même lieu dit, paraissant portée à la même matrice cadastrale, sous le numéro 168 de la section D, pour une contenance de dix-huit ares, trente centiares, deuxième classe et pour un revenu présumé de un franc quarante-sept centimes;

14° Une terre, sise au même lieu dit, paraissant portée à la même matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 173 de la section D, pour une contenance de un hectare, quatorze ares, cinquante centiares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de trente-six francs soixante-quatre centimes;

15° Une terre, située au lieu dit « Pièce Longue », paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 198 de la section D, pour une contenance de vingt-deux ares, cinquante centiares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de sept francs vingt centimes;

16° Un sol et cour, situé au lieu dit « Nauvirole », paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 227 de la section D, pour une contenance de trois ares, vingt centiares, sans désignation de classe ni de revenu;

17° Une terre, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 228 de la section D, pour une contenance de sept ares soixante centiares, première classe, et pour un revenu présumé de quatre francs vingt-cinq centimes;

18° Un pré, sis au même lieu dit, paraissant porté à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 229 de la section D, pour une contenance de cinq ares quatre-vingt-dix centiares, première classe, et pour un revenu présumé de quatre francs vingt-cinq centimes;

19° Une terre, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 231 de la section D, pour une contenance de dix-sept ares quarante centiares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de cinq francs cinquante-sept centimes;

20° Une terre, sise au lieu dit « Prat de Vergne », paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 575 de la section D, pour une contenance de trente-six ares soixante-dix centiares, troisième classe et pour un revenu présumé

de cinq francs quatre-vingt-sept centimes;

21° Une terre, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 588 de la section D, pour une contenance de trente-quatre ares soixante-dix centiares, troisième classe, et pour un revenu présumé de cinq francs cinquante-cinq centimes;

22° Une pâture, située au lieu dit « Latellière », paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 590 de la section D, pour une contenance de soixante-quatre ares cinquante centiares, deuxième classe, pour un revenu présumé de six francs quatre centimes;

23° Une terre, sise au lieu dit « La Durantie », paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 774 de la section E, pour une contenance de un hectare, cinq ares, quatre-vingt centiares, troisième classe, pour un revenu présumé de seize francs quatre-vingt-treize centimes;

24° Une terre, sise au lieu dit « La Galinière », paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 781 de la section E, pour une contenance de vingt-neuf ares, soixante-dix centiares, troisième classe, et pour un revenu présumé de quatre francs soixante-quinze centimes;

25° Une châtaigneraie, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 782 de la section E, pour une contenance de huit ares, cinquante centiares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de soixante-huit centimes;

26° Une bruyère, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 783 de la section E, pour une contenance de vingt-sept ares, classe U, et pour un revenu présumé de soixante-cinq centimes;

27° Un pré sis au même lieu dit, paraissant porté à la même matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 784 de la section E, pour une contenance de un hectare, quarante-deux ares, cinquante centiares, troisième classe, et pour un revenu de trente-neuf francs quatre-vingt-dix centimes;

28° Une châtaigneraie, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 785 de la section E, pour une contenance de vingt-trois ares soixante centiares, deuxième classe et pour un revenu présumé de un franc quatre-vingt-neuf centimes;

29° Une bruyère, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 791 de la section E, pour une contenance de vingt et un ares quarante centiares, classe U, et pour un revenu présumé de cinquante et un centimes;

30° Une friche, située au lieu dit « Pech d'Albert », paraissant por-

tée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 820 de la section E, pour une contenance de trente-huit ares dix centiares, classe U, et pour un revenu présumé de quatre-vingt-onze centimes;

31° Une bruyère, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 821 de la section E, pour une contenance de un hectare soixante-dix ares, quarante centiares, classe U, et pour un revenu présumé de quatre francs neuf centimes;

32° Une bruyère, sise au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 828 de la section E, pour une contenance de quatre hectares, soixante-dix centiares, classe U, et pour un revenu présumé de onze francs cinquante et un centimes;

33° Une châtaigneraie, située au même lieu dit, paraissant portée à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 829 de la section E, pour une contenance de huit ares vingt centiares, deuxième classe, pour un revenu présumé de soixante-six centimes;

34° Une bruyère, sise au lieu dit « Romainie », paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 833 de la section E, pour une contenance de trente et un ares, cinquante centiares, classe U, et pour un revenu présumé de soixante-seize centimes;

35° Un bois, situé au même lieu dit, paraissant porté à la dite matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 834, de la section E, pour une contenance de cinq ares, soixante centiares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de quarante-cinq centimes;

36° Une châtaigneraie, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 835 de la section E, pour une contenance de vingt-huit ares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de deux francs vingt-quatre centimes;

37° Une bruyère, située au lieu dit « La Salle-de-la-Rousse », paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 873 de la section E, pour une contenance de quarante-trois ares vingt centiares, classe U, et pour un revenu présumé de un franc quatre centimes;

38° Un bois, sis au lieu dit « Las Cazés », paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 874 de la section E, pour une contenance de six hectares, soixante-dix-huit ares dix centiares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de cinquante-quatre francs vingt-cinq centimes;

39° Une châtaigneraie, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 876 de la section E, pour une contenance de dix-huit ares, deuxième classe,

et un revenu présumé de un franc quarante-quatre centimes;

40° Un bois, sis au lieu dit « Lafon de Fose », paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 881 de la section E, pour une contenance de un hectare, soixante-huit ares, trente centiares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de treize francs quarante-six centimes;

41° Un bois, sis au lieu dit « Peyre Brune », paraissant porté à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 882 de la section E, pour une contenance de cinquante-trois ares soixante centiares, deuxième classe, et pour un revenu présumé de quatre francs vingt-neuf centimes;

42° Une bruyère, sise au même lieu dit, paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 885 de la section E, pour une contenance de un hectare vingt-six ares, classe U, et pour un revenu de trois francs deux centimes;

43° Une bruyère, sise au lieu dit « La Gane », paraissant portée à la matrice cadastrale de la dite commune, sous le numéro 892 de la section F, pour une contenance de un hectare soixante et un ares soixante centiares, classe U, et pour un revenu présumé de trois francs quatre-vingt centimes;

44° Une maison et autres bâtiments, sis au lieu dit « Nauvirole », paraissant portés à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Comiac, sous le numéro 227 de la section D.

DEUXIÈME LOT

Le deuxième lot comprendra: un petit bois, appelé « Bois du Castel », paraissant porté ainsi qu'il suit à la matrice cadastrale de Comiac; une friche, sise au lieu dit « Labourdarie », portée à la matrice cadastrale, sous le numéro 11 de la section F, pour une contenance de un hectare, cinquante et un ares, cinquante centiares, classe U, et pour un revenu présumé de trois francs soixante-quatre centimes;

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Comiac, canton de Bretenoux, arrondissement de Figeac, département de Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se trouveront et se comportent, sans en rien excepter ni réserver. Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les dits immeubles ont été adjugés à l'audience des criées du Tribunal civil de Figeac, suivant procès-verbal dressé par Monsieur SAUVÈTRE, juge suppléant, commis à cet effet, le six juillet mil neuf cent vingt-trois, à Maître NUVILLE, avoué près le dit tribunal, qui a été commandé en faveur de Monsieur Victor VISTOUR, pro-

priétaire, demeurant à Nauvirole, commune de Comiac, moyennant le prix principal, en sus des charges, savoir: le premier lot de vingt mille francs, et le second lot de cinq cent vingt francs.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Figeac, le seize juillet mil neuf cent vingt-trois, Monsieur Léopold FOUR, propriétaire, demeurant à Boussac, commune de Comiac, ayant Maître NUVILLE pour avoué, a surenchéri du sixième, en sus des charges, le prix d'adjudication des dits immeubles, et a porté ce prix, savoir: celui du premier lot, à vingt-trois mille trois cent trente-cinq francs, et celui du second lot à six cent dix francs, le tout outre les charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé, au jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente sur surenchère, aux enchères publiques, des immeubles ci-dessus désignés, en deux lots, composés de la manière indiquée ci-dessus, sur les mises à prix résultant de la dite surenchère, et en sus des charges, savoir:

Le premier lot de vingt-trois mille trois cent trente-cinq francs, ci 23.335 fr.

Le second lot de six cent dix francs, ci 610 fr.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Ceux de première enchère, de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la vente sur surenchère seront supportés par les vendeurs, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence entre le prix de la première adjudication et celui de l'adjudication sur surenchère. Si le montant des frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de vente sur surenchère est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent des dits frais incombera à l'adjudicataire sur surenchère qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable, Figeac, le dix-sept juillet mil neuf cent vingt-trois. L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître L. NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président-Wilson.